

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 Mars 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20250321-2025-del-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 06

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

N° de délibération : 02

**Date de transmission
en préfecture :**

21 MARS 2025

Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 18 mars à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOÛ, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Frédéric OTTO, Joël LANCASTRE, Juliette FARNABE, Nicolas BRESLAU, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Frédéric OTTO donne procuration à Ernard BOULON, Joël LANCASTRE donne procuration à Luigi LANCASTRE, Juliette FARNABE donne procuration à Sonia JEREMIE-CAMALET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Jules OTTO.

Secrétaire de séance : Louis-Jules DARES

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours du mois de février 2025 qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
26/02/2025	2025/02-05	• Prestation de service relative à l'installation et la maintenance de licence Microsoft 365 Business Basic pour la commune - Prestataire : Société DATA GUADELOUPE - Coût de l'opération : 31 736,25 € TTC - Durée : 3 ans
10/02/2025	2025/02-04	• Défense des intérêts de la commune devant le tribunal correctionnel de Basse-Terre dans le cadre d'un avis d'audience à victime - Prestataire : Me Pascale EDWIGE

10/02/2025	2025/02-03	• Prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la mise en œuvre de projets de renaturation des espaces et établissements publics de la commune - Prestataire : La CEVAD - Coût de l'opération : 36 900,00 € HT - Durée : 15 mois
------------	------------	--

Le Conseil municipal,

Article 1 : Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **24 MARS 2025**

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréf recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr